

Mairie de Dions - 30190 Tél.: 04 30 06 52 90 Courriel: accueil@dions.fr

Site: www.dions.fr

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 13/01/2023

LE 13 janvier de l'an deux mille vingt-trois à 19H, le Conseil Municipal de DIONS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur le Maire THEOTIME Gérard.

<u>Présents</u>: Jérôme Boucoiran, Patrick Chabert, Mireille Chartier, Annette Couderc, Christian Lazzaroto, Michaël Micucci, David Racanière, Nicole Raymond, Fabienne Saint-Gratien, Gérard Théotime.

Excusés: Sylviane Beylard, Pauline Dudek, Marceau Fricon, Stéphanie Ogier.

<u>Procurations</u>: Sylviane Belyard à Fabienne Saint Gratien.

Secrétaire de séance élue : Fabienne Saint Gratien.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 09/12/2022: Unanimité.

Début de séance : 19h10

#### **DELIBERATIONS:**

#### 1. Réhabilitation de la place de la Mairie et de la Rue du Grès:

Le Maire expose:

La réhabilitation de la Place de la Mairie et des rues attenantes constitue un des projets phares du programme porté par l'équipe municipale.

La Place de la Mairie occupe une position centrale dans le village. Elle constitue un des seuls espaces au milieu des ruelles étroites et du bâti dense. Sa position en fait un lieu très passant dans le village. Le stationnement, omniprésent sur la totalité de la Place, ne permet pas une autre utilisation que celle du passage. La Place est à ce jour un parking pour les habitants de la commune de Dions au détriment de la déambulation des piétons qui ne trouvent aucun confort dans cet espace.

Le revêtement actuel, fortement dégradé, renforce un peu plus, le caractère routier de la Place du Village.

Ce projet représente un enjeu important de requalification urbaine et de mise en valeur.

Les principaux objectifs sont :

- la mise en valeur de ce lieu par un aménagement qualitatif, accueillant, fonctionnel et sécurisé ;
- Réorganiser et structurer l'espace en réduisant le stationnement ;
- Améliorer la qualité paysagère ;
- Donner à l'espace une véritable fonction de place du village.

Le montant prévisionnel s'élève à 390 162 € hors taxes.

Délibération 001/2023 votée à l'unanimité.

#### 2. Etude Plan de Circulation.

Le Maire expose :

Eu égard aux évolutions démographiques de la Commune, du projet de réhabilitation du cœur de village et de l'urbanisation de la zone sud, il est nécessaire de réfléchir à un plan de circulation qui viendrait réglementer les flux de véhicules dans le village.

L'objectif est de pouvoir intégrer de nouveaux trafics, de mieux gérer les sens de circulation notamment sur les pénétrantes et de sécuriser les croisements de véhicules.

Le dispositif de répartition des amendes de police relatives à la circulation routière prévoit la prise en charge des études relative à la mise en œuvre des plans de circulation.

A ce titre nous avons sollicité deux cabinets spécialisés :

- Cabinet Horizon Conseil (Marseille) 12 450 HT€;
- Cabinet CDVIA (Montpellier) 6 875 € HT.

Il est proposé de retenir la proposition du cabinet CDVIA qui est, à prestations égales, le moins disant.

Délibération 002/2023 votée à l'unanimité.

### 3. Autorisation donnée à Mr le Maire pour signer la convention Pilotage du territoire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

Le Maire expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre des Conventions Territoriales Globales, un diagnostic et un plan d'actions ont été travaillés avec l'ensemble des Communes composant le périmètre.

La Commune de Dions a piloté le dispositif et doit percevoir de la part de la CAF du Gard, un financement de 7 500 €.

Cette somme sera redistribuée à parts égales aux partenaires suivants :

- Commune de Domessargues,
- Commune de La Calmette,
- Syndicat Mixte Leins Gardonnengue,
- Commune de Saint Chaptes.

Délibération 003/2023 votée à l'unanimité.

## 4. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention avec l'association EUREK'ART/LABEL RUE afférente à la mise en œuvre de la manifestation culturelle « Chemins de traverses 2023 ».

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'animation de la Commune et suite à deux manifestations artistiques organisée dans le village depuis le début de la mandature, nous souhaitant renouveler l'expérience

Il est donc proposé une initiative culturelle autour du spectacle « Élevage » sur le monde rural et ses évolutions. Une ballade entre passé et présent, entre effondrement et renaissance. Un spectacle de plein champ mêlant théâtre, danse, musique et chants.

La manifestation est prévue le dimanche 14 mai 2023 avec une marche introductive en musique depuis la mairie de 15 minutes jusqu'au moulin et un spectacle de 45 minutes suivi d'un bal d'une heure.

Le montant est fixé à 2 000 € TTC.

Dans ce cadre il convient de signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

Délibération 004/2023 votée à l'unanimité.

#### 5. Adduction réseaux Monsieur et Madame Silbermann-Monsieur et Madame Vataire. Le Maire expose :

Afin de pouvoir réaliser le branchement d'eau sur la parcelle construite par Monsieur et madame Silbermann, il est nécessaire d'installer un surpresseur occupant une surface de 9 M2 sur la parcelle AH498 appartenant à la Commune.

Monsieur et Madame Vataire, propriétaire de la maison située sur la parcelle AH 372 souhaite faire passer en souterrain le raccordement à la fibre optique sur les parcelles AH493 et AH506 appartenant à la Commune sachant que les adductions d'eaux et d'électricité passent déjà par la même tranchée.

Les travaux prévus par ces deux aménagements sont à la charge des propriétaires.

Dans le cas de l'installation du surpresseur la situation pourra être régularisée par une cession ultérieure.

Délibération 005/2023 votée à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:**

#### 1. Echanges de terrain-Chemin du Moulin :

L'échange de terrains avec l'indivision Saint Haont et consort est au point mort. Un contentieux subsiste sur les plantations à réaliser en bordure de clôture.

Il a été décidé de réaliser ces plantations le jour de la signature chez le notaire afin d'éviter toute polémique.

#### 2. Sous tirage Gouffre des Espélugues :

Lors de la seconde semaine des vacances, une randonneuse nous a signalé un phénomène d'effondrement d'une partie du sol de la caverne du gouffre des Espélugues.

Ce sous tirage particulièrement spectaculaire pose de réels problèmes de sécurité.

Une convention de gestion a été passée en 2010 avec le SMGG pour une délégation de gestion qui n'obère en rien la responsabilité de la Commune notamment en matière de sécurisation du site.

Une réunion s'est tenue avec toutes les parties concernées dont la Sécurité Civile d'où il ressort un certain nombre de difficultés liées à la mise en sécurité du site et à la trop grande médiatisation autour de cet évènement. Une seconde rencontre est prévue en mars pour faire le point.

#### 3. Médiation jours de chasse :

Il semblerait qu'un certain nombre de nos administrés souhaite pouvoir négocier avec la société de chasse, un partage des usages notamment sur la période du weekend. En la matière le Maire n'a pas de pouvoir de police pour réglementer un partage des usages il faut donc que les usagers concernés se rapprochent directement de la société de chasse.

#### 3) Tickets restaurant:

Nos agents souhaitent pouvoir bénéficier de tickets restaurant. Eu égard au surcoût il est proposé d'abandonner la cotisation au CNAS pour la compenser par la fourniture des dits tickets restaurant en ayant à l'idée que la répartition de 1060 € par 4 € représente 265 tickets soit 44 tickets d'une valeur faciale de 8 € par personne.

Une réunion sera prévue avec les agents avant de prendre une décision de sortie du Cnas

Fin de séance : 20h00

Secrétaire de séance

Fabienne SAINT GRATIEN